

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RHODORSIL GRAISSE 33

Page: 1 / 7

Date: 29/03/2007

Version: 2

Annule et remplace version: 1.00

1 Identification du produit et de la société

NOM du PRODUIT : RHODORSIL GRAISSE 33
Utilisation : (Pour plus de détails, se reporter à la fiche technique).
Agent de démoulage.
Lubrifiant.
Isolation de matériel électrique et/ou électronique.
Paramédical.

FOURNISSEUR : Fabricant:
Nom : BLUESTAR SILICONI ITALIA S.p.A [*]
Adresse : Via Archimede, 602
21042 CARONNO PERTUSELLA (VA)
Italia
Téléphone : +39 (02) 964141
Télécopie : +39 (02) 96450209

LIEU de FABRICATION
Usine : BLUESTAR SILICONI ITALIA S.p.A [*]
Adresse : Via Archimede, 602
21042 CARONNO PERTUSELLA (VA)
Italia
Téléphone : +39 (02) 964141
Télécopie : +39 (02) 96450209

APPEL D'URGENCE : ORFILA : 01.45.42.59.59

2 Composition / informations sur les composants

>> PREPARATION

Nature chimique : Mélange de polyorganosiloxanes Stéarate de lithium
Composants contribuant aux dangers : néant.
Composants présentant un danger : néant.

3 Identification des dangers

PRINCIPAUX DANGERS

Effets néfastes sur la santé : Légèrement irritant pour les yeux.

Dangers physiques et chimiques

- Incendie ou explosion

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RHODORSIL GRAISSE 33

Page 2 de 7

Date: 29/03/2007

Version: 2

Annule et remplace version: 1.00

- : Ne présente PAS de danger particulier d'incendie.
Combustible.
Formation possible de mélanges vapeur/air explosifs au-dessus de 200°C.
 - Autres dangers : Ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.
 - Risques spécifiques : Ce produit n'est pas classé comme "préparation dangereuse" selon les critères CE.
-

4 Premiers secours

- Inhalation : Non spécifiquement concerné.
 - Contact avec la peau : Laver à l'eau savonneuse.
 - Contact avec les yeux : Rinçage à l'eau courante immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins).
Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.
 - Ingestion : Ne JAMAIS tenter de faire vomir.
Ne rien donner à boire.
Consulter éventuellement un médecin. Montrer cette fiche au médecin.
-

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction
 - Appropriés : Eau pulvérisée
Mousse
Poudres
Dioxyde de carbone (CO2)
 - Déconseillés : Aucun, à notre connaissance. En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés.
 - Dangers spécifiques : Combustible.
Lors de la combustion:
Sous l'action de la chaleur ou lors de la combustion:
Dégagement de vapeurs toxiques et inflammables qui augmentent les dangers d'incendie / d'explosion.
Dégagement de poussières dangereuses.
 - Méthodes particulières d'intervention : Refroidir à l'eau pulvérisée les capacités exposées à la chaleur.
 - Protection des intervenants : Appareil de protection respiratoire isolant autonome.
-

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RHODORSIL GRAISSE 33

Page 3 de 7

Date: 29/03/2007

Version: 2

Annule et remplace version: 1.00

6 Mesures en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

- : Equipement individuel:
- gants appropriés.
- lunettes de protection.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : PAS de mesures spéciales / spécifiques.
Produit ne présentant pas de risque particulier pour l'environnement.

Méthodes de nettoyage

- Récupération

- : Recueillir le produit dans un récipient de secours:
- convenablement étiqueté.
- muni d'une fermeture.
Conserver le produit récupéré pour élimination ultérieure.

- Neutralisation

- : Absorber l'épandage avec:
- du sable sec ou un absorbant sec inerte.

- Nettoyage/décontamination

- : Puis laver à grande eau.
Décontamination et lavage des sols avec un solvant autoémulsionnable approprié.

- Elimination

- : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.
-

7 Manipulation et stockage

MANIPULATION

Mesures techniques

- : Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.

Conseils d'utilisation

- : Respecter les conditions d'emploi (se référer à la notice technique).

STOCKAGE

Mesures techniques

- : Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques ou particulières.

Conditions de stockage

- Recommandées

- : Stable dans les conditions normales de stockage.

Matières incompatibles

- : Oxydants puissants.

Conditions d'emballage

- : - Fûts acier épikoté.
- Tubes aluminium (suremballage: carton).
- Boîtes plastiques.

Matériaux d'emballage

- Recommandés

- : Aciers revêtus.
Matières plastiques (polyéthylène, polypropylène).
-

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RHODORSIL GRAISSE 33

Page 4 de 7

Date: 29/03/2007

Version: 2

Annule et remplace version: 1.00

8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

- Mesures d'ordre technique : Ne nécessite pas de mesures spécifiques ou particulières, sous réserve de respecter les règles générales de sécurité et d'hygiène industrielle.
- Equipements de protection individuelle
- Protection des yeux : Manipulation du produit en vrac:
Lunettes de sécurité.
- Moyens collectifs d'urgence : Fontaine oculaire.
- Mesures d'hygiène : Ne PAS boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.
-

9 Propriétés physiques et chimiques

ASPECT

- Etat physique : Solide pâteux.
 - Couleur : brun.
 - Odeur : nulle à infime.
 - pH : Non applicable
- Températures caractéristiques
- Température de décomposition : > 200°C.
- Caractéristiques d'inflammabilité
- Point d'éclair : 180°C (Coupe fermée, selon norme AFNOR T 60103).
 - Température d'auto-inflammation : >400°C (Température d'inflammation spontanée).
- Propriétés comburantes : Non comburant selon les critères CE.
- Pression de vapeur : < 0.01 kPa à 20 °C.
- Masse volumique : 0.975 g/cm³ à 20°C.
- Solubilité
- dans l'eau : Pratiquement insoluble.
 - dans les solvants organiques : Insoluble dans:
 - alcool (éthanol).Dispersable (solubilisation partielle) dans:
 - éther diéthylique.
 - acétone.
 - solvants chlorés.
 - hydrocarbures aromatiques (toluène, xylène).
 - hydrocarbures aliphatiques.
-

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RHODORSIL GRAISSE 33

Page 5 de 7

Date: 29/03/2007

Version: 2

Annule et remplace version: 1.00

10 Stabilité et réactivité

Stabilité	:	Stable à température ambiante.
Réactions dangereuses	:	
- Matières à éviter	:	Réagit avec: - oxydants puissants.
- Produits de décomposition dangereux	:	Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère: des vapeurs inflammables qui peuvent créer des dangers d'incendie ou d'explosion des gaz toxiques. des poussières dangereuses. (Oxydes de carbone - CO + CO ₂). (Oxyde de zinc)

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	:	Stéarate de lithium DL 50 po (Rat) : 15000mg/kg
Effets locaux	:	Les débris de matière peuvent provoquer une légère irritation des muqueuses oculaires par effet mécanique.

12 Informations écologiques

MOBILITE	:	
Précipitation	:	Produit peu soluble, sédimentant facilement.
Compartiment cible du produit	:	Compartiment cible ultime du produit: SOL et SEDIMENTS.
BIODEGRADABILITE	:	
- Biodégradabilité aérobie ultime	:	Non biodégradable.
BIOACCUMULATION	:	
Facteur de bioconcentration	:	Non bioaccumulable.
ECOTOXICITE	:	
Effets sur les organismes aquatiques	:	Pas de données disponibles.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RHODORSIL GRAISSE 33

Page 6 de 7

Date: 29/03/2007

Version: 2

Annule et remplace version: 1.00

13 Considérations relatives à l'élimination

RESIDUS DU PRODUIT

- Interdictions : Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières.
Ne pas laisser le produit se disperser dans l'environnement.
- Destruction/Élimination : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.
Eliminer dans un centre autorisé de collecte des déchets.

EMBALLAGES SOUILLES

- Décontamination/nettoyage : Rinçage avec un solvant approprié.
Enlèvement mécanique des dépôts et des matières résiduels.
Raclage ou égouttage soigneux
- Destruction/élimination : Confier les emballages soigneusement décontaminés à un récupérateur autorisé.
Eliminer dans un centre autorisé.

- REMARQUE : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant.
-

14 Informations relatives au transport

REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

Voies terrestres

- Rail/route (RID/ADR) : NON réglementé.
- Voie maritime (OMI/IMDG) : NON réglementé.
- Voie aérienne (OACI/IATA) : NON réglementé.

- REMARQUE : Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche.
Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.
-

15 Informations réglementaires

ETIQUETAGE

- Réglementations CE : Etiquetage obligatoire des préparations dangereuses (Auto-classification): **NON CONCERNE**
-

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RHODORSIL GRAISSE 33

Page 7 de 7

Date: 29/03/2007

Version: 2

Annule et remplace version: 1.00

NOTE : Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions. Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer.

16 Autres informations

Numéros d'enregistrement : Les monomères correspondants au(x) polymère(s) sont inscrits dans l'inventaire EINECS.

* Mise à jour : Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page). Les sous-titres et les textes, modifiés par rapport à la version antérieure, sont signalés par un astérisque (*).

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.